

**PROCES VERBAL**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Colombier-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal de Colombier-le-Vieux s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la présidence de Mme La Maire, Béatrice FOUR.

Convocation adressée par Mme La Maire, Béatrice FOUR, le 4 juillet 2024.

**PRESENTS** : FOUR Béatrice, BOITARD Franck, BESSET Aurore, LONDON Patrick, MARGIER Jean-Pierre, THE Françoise, COUX Joël, GIRODON Didier, MAICHERAK Catherine DESCHAMPS Charlotte, Claude DESRIEUX

**ABSENTS** : COUX Joël pouvoir à FOUR Béatrice  
VAUX Hubert,  
GERY Myriam pouvoir à MAICHERAK Catherine

**Secrétaire de séance** : MAICHERAK Catherine

Nombre d'élus présents : 11 – Nombre d'élus votants : 13  
Le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2024 : approuvé à l'unanimité

**Délibération 2024/22 :**

**OBJET : LOCATION APPARTEMENT T2 – 1<sup>er</sup> ETAGE – BÂTIMENT ECOLE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'appartement T2 côté Nord à l'école est libre depuis le 01/07/2024 et peut être loué.

Monsieur GAGNIERE Jérémy, actuellement domicilié 2 place Saint-Julien 07410 Colombier-Le-Vieux désire le louer à partir du 15 Juillet 2024.

Le tarif mensuel de location est fixé à 390,00 € révisable tous les ans au 1<sup>er</sup> juillet suivant la variation de l'indice de référence des loyers, l'indice de base étant celui du 4<sup>eme</sup> trimestre 2023, à savoir 142,06.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Madame le Maire à signer un bail de location avec Monsieur GAGNIERE pour le T2 au tarif de 390,00 €.

Cette location prendra effet le 15/07/2024.

13 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

**Délibération 2024/23 :**

**OBJET : MODIFICATION MONTANT DU LOT CARRELAGE FAIENNE MARCHE DE TRAVAUX POUR LA REHABILITATION : ESPACE COWORKING, LOCAUX ASSOCIATIFS ET BUREAUX 26, 28, 30 GRANDE RUE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le tableau d'analyse des offres, il y avait une erreur de plume pour le montant pour l'offre de l'entreprise MAZET lot carrelage Faïence : elle était notée 22 263,00 € HT au lieu de 23 263,00 € HT

Bien que le montant soit modifié, cela n'impacte pas l'analyse des offres car l'entreprise MAZET reste la première dans le classement

Madame le Maire propose de re-délibérer afin d'attribuer le lot Carrelage Faïence à l'entreprise MAZET pour un montant de 23 263,00 € HT.

Et précise que le montant total des travaux attribués passe de :

**432 738,78 € HT à 433 738,78 € HT, soit 520 486,54 € TTC**

Les conseillers municipaux, à l'unanimité,

ACCEPTENT la modification proposée

Le montant des travaux attribués à l'entreprise MAZET est donc de 23 263 € HT

Et le montant des travaux attribués **pour la réhabilitation : espace co-working, locaux associatifs et bureaux 26,28,30 Grande rue** est de 433 738,78 € HT, soit 520 486,54 € TTC

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

#### **Délibération 2024/24 :**

#### **OBJET : PARTICIPATION DES COMMUNES DE RESIDENCE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES**

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la Loi n° 86-663 du 22 Juillet 1983 relative à la participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement des écoles publiques des communes d'accueil (maternelle et élémentaire), prévoit une participation de dépenses calculée par enfant.

Après avoir pris connaissance des frais de fonctionnement de l'école, les Conseillers Municipaux, à l'unanimité : FIXENT la charge pour les communes de résidence à 953 Euros par enfant pour l'année scolaire 2023/2024.

ACCEPTENT d'effectuer les conventions liant la commune de COLOMBIER-LE-VIEUX aux communes de résidence, ce suivant les directives de la Loi n° 83-663 du 22 Juillet 1983.

AUTORISENT Madame le Maire à signer lesdites conventions et les documents comptables qui y seront rattachés.

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

#### **Délibération 2024/25 :**

#### **OBJET : TARIF LOCATION PETIT BARNUM**

Madame le Maire informe que la commune a acheté un barnum de 4 X 4 .

Il sera mis à disposition gratuitement des associations de la commune pour leurs activités.

Des particuliers ont demandé à le louer.

Madame le Maire demande l'avis des conseillers municipaux.

Les conseillers municipaux, après discussions

DECIDENT que, si le barnum n'est pas emprunté par une association ou la commune, à la date demandée, la location du barnum aux particuliers est possible aux conditions suivantes :

Tarif de location : 50 €

Cauton : 500 €

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

#### **Délibération 2024/26 :**

#### **OBJET : LOCATION APPARTEMENT T4 BATIMENT DEL MONEGO**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'appartement T4 bâtiment Del Monego est libre et demande à être loué.

Monsieur MORFIN Ludovic et Mme BONNET Eva désirent le louer à partir du 1er Septembre 2024.

Le tarif mensuel de location est fixé à 515,00 € révisable tous les ans au 1<sup>er</sup> juillet suivant la variation de l'indice de référence des loyers, l'indice de base étant celui du 4eme trimestre 2023, à savoir 142,06.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Madame le Maire à signer un bail de location avec Monsieur MORFIN Ludovic et Mme BONNET Eva pour le T4 au tarif de 515,00 €.

Cette location prendra effet le 01/09/2024.

13 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

### **Délibération 2024/27 :**

#### **OBJET : LOCATION APPARTEMENT T2 BATIMENT MAIRIE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'appartement T2 bâtiment Mairie est libre

Madame MARTINEZ Maud désire le louer à partir du 1er Septembre 2024.

Le tarif mensuel de location est fixé à 260,00 € révisable tous les ans au 1<sup>er</sup> juillet suivant la variation de l'indice de référence des loyers, l'indice de base étant celui du 4eme trimestre 2023, à savoir 142,06.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Madame le Maire à signer un bail de location avec Madame MARTINEZ pour le T2 au tarif de 260,00 €.

Cette location prendra effet le 01/09/2024.

13 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

### **Urbanisme :**

#### **Informations :**

- Autorisations d'Urbanisme :
  - *Dépôts :*
    - DP CHAPURLAT Patrick, route du Doux : panneaux photovoltaïques
    - DP MAISONNAS Jérôme, route de Clauzel : panneaux photovoltaïques
  - *Accords :*
    - DP SEIGNOVERT Yoann, Chardon : création accès escalier
    - DP VERT Nicolas : Route de Clauzel : panneaux photovoltaïques
    - Permis SEIGNOVERT Yoann, Chardon : création ouvertures grange
- Divers

### **Bâtiments**

#### **Informations :**

- Projet terrain projets communaux : suite avec Ardèche Habitat, convention en cours d'écriture : des échanges au sujet de la gestion des eaux pluviales et autres.
- Projet bâtiment ex-poste : avancement du projet : marchés signés, première réunion de chantier le 6 septembre
- Eglise : travaux de remplacement du récepteur, minuteriers, aiguilles : validés en attente date des travaux
- Divers.

### **Personnel :**

#### **Informations :**

Remplacements d'été : Emilien FOUR jusqu'au 24 juillet, et Philippe Poulard du 25 juillet au 23 Août,

- Divers.

### **Ecole :**

#### **Informations :**

- Compte-rendu du conseil d'école : Changement d'équipe, départ du Directeur remplacé par Léa PICARD, arrivée d'une nouvelle enseignante.  
Rencontre avec les parents délégués pour échanger sur l'avenir. Proposition d'une réunion conjointe pour être en soutien à l'école le 17 juillet à 18h30 avec l'amicale laïque, la nouvelle équipe enseignante, les parents délégués,
- Divers.

### **Voirie**

#### **Informations**

- Sécurisation des 2 entrées du village : travaux en cours qui devront être terminés avant la vogue

- Travaux Route de Clauzel et Route du Doux : avancement des travaux pratiquement finalisés
- Travaux voirie EVTP en cours,
- Chemin de Saint-Sorny : travaux finalisés et financés par dons,
- Débroussaillage des routes : fauchage au mois d'août
- Elagage par les agents communaux, en cours
- Borne incendie la Riaille, pas de date fixée pour les travaux
- Saint-Gris : mur dégradé par un camion: en attente du passage d'un expert en assurance
- Divers

### **Communauté d'agglomération**

#### **Informations :**

- Commissions
- Commune retenue pour atelier « Fresque du climat »

### **CCAS :**

Repas du CCAS le 23 novembre à midi

Actions sur le mois de la parentalité en novembre pour enfants et parents et ateliers sommeil pour les seniors en octobre

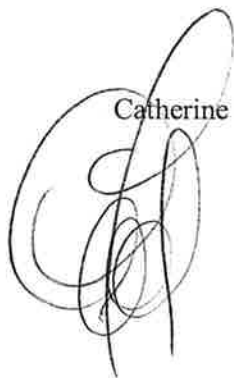
### **Divers**

#### **Informations**

- Bibliothèque, partir en livres : atelier gratuit avec 10 enfants inscrits (réalisation d'une fresque)
- Ardéchoise : passage le mercredi 12 juin : une belle journée, un grand Merci aux bénévoles et élus investis
- Cinéma en plein air : le mercredi 10 juillet à la tombée de la nuit (VICE VERSA 2)
- Pot de l'été le vendredi 19 juillet,
- Vogue : édition des 80 ans, le 26, 27, 28 juillet,
- Marché nocturne le vendredi 2 Août,
- Festival des Humoristes/Agglo : le mercredi 28 août à 15h30, les Enfants Sérieux,
- Journée du patrimoine 21 et 22 septembre à Ruissas
- Appartements en location : 1 F2
- Elections
- Communication d'été merci à la commission pour le travail
- Compte rendu de la réunion avec les associations du 29/06 : réunion positive et 1<sup>er</sup> forum des associations le vendredi 30 août de 18h à 20h
- Divers

**Prochain Conseil municipal : le mardi 10 septembre à 20h30**

Le secrétaire de séance



Catherine MAICHERAK

Le Maire



Béatrice FOUR